PIECE N°1

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Objet de la consultation
MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA GESTION DES RUISSELLEMENTS SUR LES BASSINS VERSANTS DE PLUMETOT, CRESSERONS ET ANISY MARCHE N°2017-07

Marché public de prestations intellectuelles

Maître de l'ouvrage
Communauté de Communes CŒUR DE NACRE 7, rue de l'église 14440 DOUVRES-LA-DELIVRANDE

Mode de passation
Marché à procédure adaptée Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et décret n°2016-360 relatifs aux marchés publics
Date et heure limite de réception des offres
Mardi 14 novembre à 12h00
Date d'envoi de l'avis à la publication
Mercredi 11 octobre 2017

I. OBJET DU MARCHE

Le marché, dont l'offre a été retenue par le maître d'ouvrage ci-après :

Communauté de communes CŒUR DE NACRE
7 Rue de l'Eglise – BP 33
14440 DOUVRES-LA-DELIVRANDE
Tél : 02 31 97 43 32
contact@coeurdenacre.fr

a pour objet la maîtrise d'œuvre pour la gestion des ruissellements sur les bassins versants de Plumetot, Cresserons et Anisy

II. CONTRACTANT

☐ Je soussigné,
☐ Nous soussignés,
engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après.

1er contractant (ou contractant unique)
- M.....

agissant au nom et pour compte de :
ayant son siège social à
et immatriculé à l'INSEE sous le n° SIREN :
N° Registre du Commerce / répertoire des métiers :
domicilié à

2ème contractant (ou contractant unique)
- M.....

agissant au nom et pour compte de :
ayant son siège social à
et immatriculé à l'INSEE sous le n° SIREN :
N° Registre du Commerce / répertoire des métiers :
domicilié à

3éme contractant (ou contractant unique)
- M.....

agissant au nom et pour compte de :
ayant son siège social à
et immatriculé à l'INSEE sous le n° SIREN :
N° Registre du Commerce / répertoire des métiers :
domicilié à

☐ ME PRESENTANT SEUL,
☐ NOUS PRESENTANT GROUPES SOLIDAIRES,
☐ NOUS PRESENTANT GROUPES CONJOINTS,

Le mandataire est :
.....

après avoir pris connaissance du cahier des charges et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir produit toutes attestations prévues par la réglementation des marchés publics.

☐ AFFIRME,
☐ AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons ne tombe sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi N°52.401 du 14 avril 1952, modifiée par l'article 56 de la loi N°78-753 du 17 Juillet 1978 et l'article 27 de la loi N°97-210 du 11 mars 1997.

☐ M'ENGAGE,
☐ NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des charges du présent marché dont l'original conservé par la communauté de communes CŒUR DE NACRE fait seul foi, à exécuter l'étude dans les conditions ci-après définies, qui constituent l'offre.

☐ ATTESTE,
☐ ATTESTONS, sur l'honneur n'avoir fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'aucune condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour infractions visées aux articles L 324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

III. OFFRE

La mission de maîtrise d'œuvre confiée au titulaire est définie en application de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée, du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé et de l'arrêté du 21 décembre 1993 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

Les éléments constitutifs de cette mission sont les suivants :

- Avant-projet
- Projet
- Assistance apportée au Maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux
- Visa des études d'exécution
- Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux
- Assistance apportée au Maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement.
- Assistance apportée au Maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement.

La rémunération du maître d'œuvre pour cette mission est établie sur la base des conditions économiques du mois de novembre 2017 (M0 Etudes).

Le montant de la prestation est le suivant :

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'ensemble des travaux par le maître de l'ouvrage est de 550 000 € HT hors frais de maîtrise d'œuvre répartie comme suit :

Bassin versant de Plumetot, Cresserons :	400 000 € HT
Bassin versant d'Anisy :	150 000 € HT

OFFRE :
Taux de rémunération : _____ %

Forfait provisoire de rémunération : _____ € HT

TVA (_____ %) : _____ €

Montant provisoire : _____ € TTC

La part de chaque élément de mission dans cette rémunération doit être précisée en annexe et pour les deux opérations, respectivement sur le bassin versant de Plumetot, Cresserons et celui d'Anisy.

Coût des travaux

Le coût prévisionnel définitif des travaux dit « coût prévisionnel des travaux » sera fixé après validation du PROJET par le maître de l'ouvrage.

A la suite des études de PROJET, le maître de l'ouvrage fixera le coût prévisionnel des travaux.

Ce coût prévisionnel des travaux (C) sera notifié par avenant s'il diffère de l'enveloppe financière affectée par le maître de l'ouvrage.

Le maître d'œuvre s'engage à respecter le coût qui résulte des marchés de travaux passés par le maître de l'ouvrage pour la réalisation des prestations.

Les prix comprennent tous frais et sujétions relatifs à l'exécution du marché.

IV. DELAI D'EXECUTION DU MARCHE

Le délai d'exécution du marché sera applicable à compter de la date de notification d'attribution au titulaire.

A partir de cette date, je m'engage (nous engageons) à réaliser les prestations dans un délai global de …… mois.

V. PAIEMENTS

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues, au titre du présent marché, par virement sur le compte suivant (RIB joint) :

Compte ouvert au nom de					
Sous le numéro					
Banque					
Code banque		Code guichet		Clé	

VI. ASSURANCES

Le titulaire s'engage à respecter les obligations d'assurance décrites à l'article 2-4. du cahier des charges et à fournir les justificatifs correspondants dans les 15 jours qui suivent la notification du marché et avant tout commencement d'exécution.

J'affirme, sous peine de résiliation du marché ou de mise en régie, à mes torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52-401 du 14 avril 1952 modifiée.

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au titulaire, dans un délai de 90 jours à compter de la date de remise de l'offre.

Fait en un seul original,

A , le

Signature(s) du (des) contractant(s)

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement
Le représentant du pouvoir adjudicateur

A le